

Questions orales

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois également que ce serait un excellent conseil à notre collègue de porter ses accusations en dehors de cette Chambre. Elle est en train de dire que ces communautés vendent leur appui et qu'elle les condamne de le faire. Je trouve cela honteux.

Des voix: Bravo! Bravo!

* * *

[Traduction]

LES PENSIONS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

À notre époque où la rationalisation est de mise au sein du gouvernement, nous entendons souvent parler d'équité et de justice. Pourtant, aujourd'hui, on trouve dans les journaux un exemple qui ne semble pas juste du tout—une indemnité de retraite spéciale pour les sous-ministres. En plus de la pension normale de la fonction publique, les sous-ministres ont une indemnité supplémentaire de 2 p. 100 par année pour laquelle ils n'ont pas versé un sou. Cela peut représenter jusqu'à 30 000 \$ de plus par année, à vie.

Pourquoi le gouvernement et le ministre offrent-ils une telle retraite dorée aux hauts fonctionnaires, et presque rien au reste de la fonction publique?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est absolument faux que le reste de la fonction publique n'obtient presque rien. Nous traitons les fonctionnaires avec justice et équité, et nous continuerons certainement à le faire dans le cadre de l'exercice de rationalisation de nos effectifs.

Ce programme a été créé en 1988 par l'ancien gouvernement, qui voulait à l'époque attirer plus de candidats du secteur privé aux postes de sous-ministre. Le secteur privé a réagi en disant que les salaires du fédéral n'étaient pas concurrentiels. Le gouvernement a donc jugé bon de considérer les indemnités de retraite supplémentaires comme faisant partie de la rémunération totale pour attirer les gens du secteur privé à ces postes. C'est pour cette raison que le gouvernement a créé ce programme.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, cette histoire ressemble étrangement à celle du régime de pensions des députés.

En fait, le gouvernement a carrément refusé de retirer l'assiette au beurre dans ce cas. Nous constatons maintenant que la fonction publique a aussi son système à deux niveaux, qui s'applique différemment aux fonctionnaires, selon le niveau qu'ils occupent.

Pour préserver le moral des fonctionnaires et au nom des principes de la justice et de l'équité, que le gouvernement prétend défendre, ce programme qui accorde des avantages supplé-

mentaires aux hauts fonctionnaires devrait être aboli afin que l'ensemble de la fonction publique jouisse des mêmes avantages.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, un certain nombre de représentants du secteur privé avaient conseillé le gouvernement de l'époque à ce sujet. Ils lui ont fait savoir que s'il voulait vraiment attirer des gens de haut niveau, il devait être concurrentiel et que ses salaires ne l'étaient pas.

• (1435)

Il fallait donc examiner cette question du point de vue de la rémunération totale. C'est ainsi qu'on a offert cet avantage aux sous-ministres.

* * *

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Dans son Budget, le gouvernement annonce une réduction substantielle de l'aide internationale qu'il consacre au développement et, en particulier, à l'aide alimentaire pour les pays les plus pauvres de la planète. Dans les faits, il réduit de 16 p. 100 le budget de l'aide alimentaire multilatérale et bilatérale qui passera cette année de 300 millions à 250 millions de dollars.

Comment le ministre des Affaires étrangères concilie-t-il les coupures substantielles du Canada dans son aide internationale avec l'appui qu'il a donné à l'augmentation de l'aide au développement des pays les plus pauvres lors du Sommet de Copenhague sur le développement social?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la question de l'honorable député est sensiblement la même que celle posée par un de ses collègues hier. J'ai indiqué, en réponse à cette question, que le gouvernement du Canada avait deux façons de fournir de l'aide alimentaire, par l'entremise de ses programmes multilatéraux et aussi par l'entremise de ses programmes bilatéraux.

Or, les chiffres avancés par l'honorable député ne font référence qu'à une forme d'aide alimentaire. Donc, il n'a pas la position complète des dépenses du gouvernement à cet égard. S'il peut réconcilier les dépenses dans les deux programmes, bilatéraux et multilatéraux, il verra que notre contribution demeure la même.

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre justifie-t-il une réduction si substantielle de son aide directe envers les pays les plus pauvres avant même de terminer les réformes de l'ACDI souhaitées par le vérificateur général du Canada?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je veux bien que l'honorable député vienne ici et lise fidèlement deux questions qui ont été préparées par son bureau de recherche et qu'il n'écoute pas ma réponse, mais je dois lui rappeler qu'il devrait lire ma réponse et ainsi, il aura une réponse à sa deuxième question.